

Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance  
Direction adjointe autonomie et santé mentale

Fait à Rennes, le 29 décembre 2023

**Résultats de l'appel à projets national  
Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (FIOP) pour l'année 2023  
pour la région Bretagne**

Conformément à l'instruction DGOS en date du 19 avril 2023, le Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (FIOP), créé en 2019, est doté, pour l'année 2023, de 12 millions d'euros au niveau national.

Pour rappel, ce fonds a vocation à financer ou à amorcer le financement de projets innovants en psychiatrie, dans l'organisation promue ou dans les prises en charge proposées. L'instruction précisait les orientations prioritaires pour l'année 2023, ainsi que la limite de 10 projets maximum par région pour la remontée au jury national.

L'ARS Bretagne a publié le 15 mai 2023 un appel à projets FIOP, avec une date limite de dépôt au 21 août 2023.

Dans ce cadre, 12 dossiers ont été reçus par l'ARS Bretagne. Ils ont été instruits et priorisés par l'ARS. Les 10 premiers ont été remontés au jury national pour arbitrage final.

A l'issue de la procédure de sélection, nous avons le plaisir de vous annoncer que, pour la région Bretagne, les **trois projets** suivants ont été retenus par le jury national :

<b>Classement retenu par le jury national (en novembre 2023 et communiqué en décembre 2023)</b>	<b>Département</b>
<b>Création d'un dispositif intersectoriel et inter-établissements de prévention et de gestion de crise sur le Pays Centre Ouest Bretagne - CH des Pays de Morlaix</b>	<b>29</b>
<b>Déploiement de Dispositifs Avancés en Santé Mentale (DASM) au sein des structures médicales d'exercice libéral coordonné - EPSM JM Charcot</b>	<b>56</b>
<b>Création d'un hôpital de jour psychotraumatismes - EPSM Finistère Sud</b>	<b>29</b>

A ce titre, notre région bénéficie, en 2023, d'un financement FIOF à hauteur de **811 000 €**.

Les projets ci-dessus présentés sont retenus pour accompagnement financier dans les limites de l'enveloppe régionale disponible et dans les conditions qui seront détaillées dans les notifications attachées.

Pour rappel, les projets lauréats bénéficient d'un financement sur trois ans, la même somme étant allouée chaque année.

Enfin, les projets lauréats feront l'objet d'une évaluation par le niveau national à l'issue de cette période.